

Comment un étudiant togolais ou étranger ayant des acquis ou un diplôme venant d'une université étrangère peut s'inscrire à l'université de Lomé ?

1^{ère} ETAPE

Passer par la Division de l'Homologation et de l'Accréditation des Diplômes (DHAD) de la DAAS.

- ✓ Constitution du dossier d'homologation et d'accréditation
 - 1. Curriculum Vitae** relevant le cursus scolaire détaillé du demandeur, avec noms précis des diplômes obtenus à partir du BAC en rapport avec l'inscription sollicitée
 - 2. Originaux et copies légalisées**
 - a- Des diplômes ou attestations de diplômes obtenus à partir du BAC ou (équivalent) ou WAEC (avec transcript of academic work + BECE : Basic education certificate examination + testimonial)
 - b- Des relevés de notes des UE ou matières à partir du BAC
 - 3. Un bref descriptif des UEs ou matières** (3 lignes au maximum par UE ou matière) suivies à partir du semestre 1 ou première année (à l'exception des étudiants ayant suivi leur formation à l'Université de Lomé) ;
 - 4. Pour les titulaires de Master, DEA, DESS, ou de diplômes d'ingénieur**
 - a- Contenus détaillés des enseignements des UEs ou matières pour les diplômes obtenus en précisant pour chaque UE, le volume horaire semestriel ou annuel, le nom de l'enseignant, sa qualité et son grade (à l'exception des étudiants ayant suivi leur formation à l'Université de Lomé).
 - b- Page de garde du mémoire soutenu dûment signée par le principal responsable de l'établissement de délivrance (cachet frais)
 - c- **Ou** page de garde du mémoire autorisé par la présidence, le cachet de la présidence faisant foi
 - d- **Ou** copie simple du procès-verbal de soutenance.
 - 5- Fiche de demande d'équivalence** dûment remplie (à retirer aux guichets de la DAAS)
 - 6- Tous ces documents à mettre dans une chemise à rabat**
 - 7- Quittance de paiement 3000FCFA** à payer à la caisse de la DAAS.
 - ✓ Dépôt du dossier : au guichet n°6 de la DAAS.
- NB** : les originaux seront retournés au demandeur dès la vérification au guichet

2^{ème} ETAPE

Obtenir l'**Autorisation d'inscription** signée par le **Directeur de la DAAS**.

3^{ème} ETAPE

Après l'obtention de l'**Autorisation d'inscription** signée par le **Directeur de la DAAS**,

Suivre la procédure d'inscription en deux étapes : **inscription en ligne puis inscription définitive**.

NB : Joindre au dossier physique (inscription définitive), une copie simple de l'**Autorisation d'inscription** signée par le **Directeur de la DAAS**.